

## **Picardie Energie Solaire SAS**

118 Grande Rue 60400 Salency

Tél : 06 85 63 08 72

siret : 992 069 955 00019 - ape : 4321A

<https://picardie-energie-solaire.fr>



### **-L'intégration au bâti ou installation en sur imposition ?**

Pour les installations en toiture de vos panneaux solaires, il existe deux possibilités, en intégration dans le toit ou alors en sur imposition sur le toit.

#### **La 1<sup>ère</sup> option en intégration au bâti :**

Esthétiquement, on ne va pas se mentir, c'est plus discret et plus joli que de la sur imposition !



En revanche cela coûte plus cher en matériels et en main d'œuvre, car il faut des pièces supplémentaires pour assurer l'étanchéité de votre toit et il faut découvrir et recouvrir votre toit sur une plus grande surface. Votre investissement sera donc plus conséquent et votre retour sur investissement plus long.

Techniquement, les panneaux solaires étant encastrés dans votre toiture, ils refroidissent moins bien car ils ne sont pas ventilés. Le rendement d'un panneau chute quand sa température augmente. Dans ce type d'installation, la performance de votre centrale sera moins bonne, ce qui pénalise également la rentabilité de votre investissement.

## **La 2<sup>ème</sup> option en sur imposition :**

Esthétiquement, là aussi on ne va pas se mentir, c'est moins discret et moins joli que de l'intégration au bâti !



Les points forts de cette solution sont l'exact opposé de la version en intégration, c'est-à-dire :

Coût moins important car moins de matériels et moins de main d'œuvre lors de l'installation.

Un refroidissement naturel des panneaux solaires par le vent qui passe entre les panneaux et votre toit, donc un rendement supérieur.

**La préconisation de Picardie Energie Solaire est la version en sur imposition, car moins chère et plus efficace, ce qui vous donnera un investissement moindre et un retour sur investissement plus rapide.**

**Seul bémol : l'esthétique mais on ne passe pas sa vie le nez en l'air à regarder son toit...**